

Convention de partenariat
Projet BTS électrotechnique
Prépositionnement des cylindres de laminage

Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un projet par les élèves de seconde année de BTS électrotechnique, est établie entre:

- la société ArcelorMittal Méditerranée
13776 Fos sur Mer Cedex

- le lycée Antonin Artaud
25, chemin Notre Dame de la Consolation
13013 Marseille

Article 1

L'étude porte sur le remplacement du moteur vireur et son pilotage par un variateur de vitesse suivant le cahier des charges annexé.

Article 2

La société ArcelorMittal fournit au lycée les schémas de l'installation actuelle.

Article 3

Le lycée Artaud s'engage à réaliser cette étude, avant juillet 2009.

Article 4

Les étudiants impliqués dans le projet pourront éventuellement contacter pour assistance technique, Monsieur Yvon GEORGES ou un de ses collaborateurs, et se rendre sur le site de la société.

Article 5

Un dossier technique complet comprenant notamment la mise à jour des schémas et le paramétrage du variateur sera fourni à la société ArcelorMittal à la fin du projet.

Marseille, le

ArcelorMittal
M. Yvon GEORGES

Le Chef des Travaux du lycée A.Artaud
M. Charly DEVEDJIAN